

FINDEV CANADA – RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION

L'Energy Entrepreneurs Growth Fund (« EEGF »)

Le présent document donne un aperçu de la transaction de FinDev Canada, y compris un résumé des impacts prévus sur le développement, de l'évaluation environnementale, sociale et de gouvernance effectuée, des risques potentiels recensés et des mesures d'atténuation connexes à mettre en œuvre.



Description de la transaction

L'EEGF est un fonds d'investissement innovant qui fournit du financement aux entreprises en phase de démarrage et de croissance exerçant leurs activités dans l'écosystème de l'accès à l'énergie en Afrique subsaharienne. Il est géré par Triple Jump, un gestionnaire d'investissements axés sur l'impact créé en 2006, qui offre des occasions d'investissement dans les marchés émergents. Le Fonds a également engagé Persistent Energy Capital, un promoteur de capital-risque de premier plan dans le secteur de l'accès à l'énergie présent en Afrique depuis 2012, en qualité que conseiller pour fournir un soutien opérationnel aux entités bénéficiaires. Il s'agit de la première transaction souscrite par FinDev Canada dans le cadre du récent programme 2X Canada: Relance économique inclusive administré par FinDev Canada et financé par le gouvernement canadien par l'intermédiaire d'Affaires mondiales Canada. La participation du mécanisme de financement 2X Canada pourrait mobiliser les capitaux d'investisseurs supplémentaires. Le financement global contribuera à répondre aux besoins énergétiques des consommateurs et des entrepreneurs d'Afrique, hommes et femmes, et à promouvoir des pratiques intégrant la dimension de genre au sein des entreprises du portefeuille de l'EEGF.

2XCANADA



Détails de la transaction

CONTREPARTIE	SDG Investment Fund S.A., SICAV-RAIF par le biais de son sous-fonds, l'Energy Entrepreneurs Growth Fund
PAYS DE CONSTITUTION	Luxembourg
RÉGION VISÉE PAR LES ACTIVITÉS	Afrique subsaharienne
DURÉE DU FINANCEMENT	12 ans
SECTEUR	Croissance verte
CATÉGORIE DE TRANSACTION SELON LES NORMES DE PERFORMANCE DE L'IFC	Catégorie FI-2
PRODUIT DE FINANCEMENT	Billets de premier et de deuxième rang
FINDEV CANADA – MONTANT DE LA TRANSACTION	8 M\$ US
2X CANADA – MONTANT DE LA TRANSACTION	5 M\$ US
DATE DE DIVULGATION DE LA TRANSACTION	1er octobre 2021
DATE DE SIGNATURE DE LA TRANSACTION	28 décembre 2021
DATE DE PUBLICATION DU RÉSUMÉ DE LA TRANSACTION	28 mars 2022
ADMISSIBILITÉ AU DÉFI 2X	Oui, selon les critères directs (leadership et emploi) et indirects (au moins 50 % des transactions admissibles au Défi 2X)

Résumé des impacts prévus sur le développement

La proposition de valeur de cette transaction en termes d'impact sur le développement consiste à soutenir les petites et moyennes entreprises (PME) en phase de croissance en Afrique subsaharienne afin que les entreprises et ménages hors réseau, notamment les entrepreneuses et les consommatrices d'électricité, bénéficient d'un meilleur accès aux énergies renouvelables. Cela favorisera l'action climatique en reliant les communautés hors réseau à des sources d'énergie propres, accroîtra l'égalité des genres et renforcera le pouvoir économique des femmes grâce à l'accès à l'électricité et aux possibilités qui en découlent. De plus, la proposition créera des emplois locaux par le biais des PME (voir la théorie du changement d'impact résumant la façon dont l'EEGF contribuera aux objectifs d'impact sur le développement à long terme de FinDev Canada et aux objectifs de développement durable des Nations Unies). Il est important de noter qu'en réalisant cette transaction, l'EEGF s'est engagé à ce qu'au moins 50 % des entreprises en portefeuille remplissent au moins un des critères du programme 2X, le principal cadre d'investissement intégrant une optique de genre.

Obstacles:

- Environ 600 millions de personnes en Afrique subsaharienne n'ont pas accès à l'électricité, principalement dans les PMA*.
- Moins d'une personne sur trois a accès à l'électricité dans les zones rurales d'Afrique subsaharienne, et la pandémie de COVID-19 a ralenti les progrès en matière d'électrification.
- Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par le manque d'accès à l'électricité, car elles sont généralement responsables de l'approvisionnement en énergie de leur famille.
- Les PME en phase de démarrage manquent de financement adéquat.



* PMA = Pays les moins avancés



ATTÉNUATION DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET ADAPTATION À CEUX-CI

- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre:** L'EEGF investit dans des entreprises d'Afrique subsaharienne proposant des solutions d'énergie renouvelable (généralement solaire) pour répondre aux besoins en électricité des ménages et des entreprises. Cela atténue les changements climatiques en remplaçant des sources d'énergie à base de combustibles fossiles, comme le diesel ou le kérosène.



RENFORCEMENT DU POUVOIR ÉCONOMIQUE DES FEMMES

- **Promouvoir les investissements axés sur l'égalité des genres et la lutte contre les changements climatiques:** En tant qu'investisseur dans le secteur de l'accès à l'énergie, l'EEGF cible intentionnellement les femmes bénéficiaires et les entrepreneuses en tant que consommatrices d'électricité. Étant donné que les femmes sont généralement responsables de l'approvisionnement en énergie de leur famille et qu'elles sont souvent victimes de discrimination lorsqu'elles tentent de se raccorder au réseau électrique, les entreprises du portefeuille du Fonds s'attaqueront à la cause fondamentale qui affecte les femmes de manière disproportionnée. En outre, l'un des piliers de la stratégie d'investissement de l'EEGF en matière d'égalité des genres consiste à aider les entreprises du portefeuille par le biais du mécanisme d'assistance technique, afin qu'elles améliorent leurs pratiques en matière d'égalité des genres et deviennent plus inclusives. En tant qu'employeur, l'EEGF applique des normes élevées en matière d'égalité des genres et emploie 50 % de femmes.



DÉVELOPPEMENT DU MARCHÉ

- **Renforcement des PME locales et création d'emplois:** Outre l'impact économique positif induit par l'accès à l'électricité, l'EEGF entend créer plus d'un millier d'emplois dans la chaîne de valeur de l'accès à l'énergie, y compris dans les pays les moins avancés (PMA). Ces entreprises devraient également toucher plusieurs millions de bénéficiaires grâce à une variété de produits, notamment des petits appareils de vente au détail à énergie solaire (chargeurs de téléphone, réfrigérateurs, ventilateurs, etc.), améliorant ainsi les moyens de subsistance et générant des revenus supplémentaires pour les communautés locales.

¹ Rewald, Rebecca, *Energy and Women and Girls: Analyzing the Needs, Uses, and Impacts of Energy on Women and Girls in the Developing World*, Oxfam Research Backgrounder series (2017)

Résumé de l'évaluation environnementale et sociale et des mesures d'atténuation des risques connexes

Cette transaction est considérée comme étant de catégorie FI-2 (équivalente à la catégorie B), car le soutien de FinDev Canada sera dirigé vers un intermédiaire financier dont le portefeuille sera composé d'investissements de catégorie B associés à des risques ou des impacts environnementaux et sociaux (ES) qui devraient être relativement peu nombreux, généralement propres aux sites, largement réversibles et facilement traités par des mesures d'atténuation. Les investissements de l'EEGF viseront des PME situées dans toute l'Afrique subsaharienne, les bénéficiaires cibles étant les PME du secteur de l'énergie renouvelable et hors réseau.

Les risques ES associés à cette transaction découlent des entreprises individuelles dans lesquelles l'EEGF investira en utilisant les fonds de FinDev Canada, y compris les impacts potentiels liés à l'utilisation des terres (à savoir, la perte d'habitat et de biodiversité, le déplacement de communautés, ou les impacts sur le patrimoine culturel), à la consommation d'eau, aux chaînes d'approvisionnement, aux déchets électroniques, à la gestion de la main-d'œuvre, et aux droits et protections des clients. En outre, les investissements du Fonds dans le secteur de l'énergie solaire peuvent présenter un risque accru d'atteinte à la réputation compte tenu des récents rapports faisant état de graves violations des droits de la personne dans la chaîne d'approvisionnement de ce secteur.

La majorité des risques ES sont atténués par le solide système de gestion environnementale et sociale (SGES) de l'EEGF, qui est conçu de manière à respecter ou à dépasser les normes des pays hôtes, ainsi que par l'engagement du Fonds envers les normes de performance de la Société Financière Internationale (IFC) et d'autres normes et meilleures pratiques de premier plan. En vertu des clauses restrictives, le Fonds doit se conformer en tout temps à ces normes et à la liste d'exclusion de FinDev Canada, et mettre en œuvre un plan d'action pour améliorer les mesures liées à la gestion des risques de la chaîne d'approvisionnement. Cet examen a été réalisé conformément à la politique d'évaluation des facteurs environnementaux et sociaux de FinDev Canada.

Une liste illustrative des principaux documents examinés est présentée ci-dessous :

- EEGF
 - Système de gestion environnementale et sociale (juillet 2019)
 - Document de conception du mécanisme d'assistance technique
 - Énoncé de position: Investir en appliquant une optique de genre
 - Échantillon de notes sur les facteurs ESG et les impacts
 - Rapport d'examen de la chaîne d'approvisionnement (mai 2021)
- Triple Jump (gestionnaire du Fonds)
 - Politique d'investissement responsable (datée de mars 2021)
 - Code de déontologie (daté de juin 2020, révisé en octobre 2020)
 - Politique de traitement des plaintes (datée de janvier 2020, révisée en avril 2021)
 - Politique relative aux connaissances et aux compétences du personnel (datée de décembre 2019, révisée en juillet 2020)
 - Politique de rémunération (datée de février 2020, révisée en mars 2021)

Les normes de performance de l'IFC qui suivent ont été appliquées dans le cadre de l'évaluation de FinDev Canada, en plus des exigences du pays hôte et de la note d'interprétation de l'IFC sur les intermédiaires financiers :

- Norme de rendement 1 de l'IFC : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux.
- Norme de rendement 2 de l'IFC : Main-d'œuvre et conditions de travail.